

Fondation de placement Winterthur FWi

Règlement tarifaire

Groupes de placement alternatifs

Etat au 01.07.2017

Toutes les conditions peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. La FWi applique résolument une structure tarifaire dépendante du volume. **Les conditions mentionnées constituent les conditions de base.**

Groupes de placement alternatifs

Groupe de placement	Numéro valeur	Commission d'émission ¹⁾	Commission de rachat ¹⁾	Commission de performance	Commission de gestion (p.a.) ²⁾
FWi Insurance Linked Strategies	30'177'090	0.00%	0.00%	no	1.25%

- 1) Les commissions de souscription et de rachat sont limitées à 2% et sont adaptées aux conditions du marché. Elles sont intégralement créditées à la fortune du groupe de placement.
- 2) La commission de gestion comprend la gestion de la fortune ainsi que l'administration des groupes de placement. Les éventuels courtages et taxes liés à des transactions ne sont pas compris dans la commission de gestion.

La fondation de placement a en outre droit au remboursement des frais suivants:

- Taxes annuelles des autorités de surveillance
- Frais d'impression, de mise en page et de traduction des rapports annuels
- Publication de prix et de communiqués à l'attention des investisseurs
- Honoraires de la société d'audit pour les révisions ordinaires des groupes de placement alternatifs et les éventuelles révisions exceptionnelles
- Taxe à la valeur ajoutée (TVA) éventuelle sur les prestations utilisées
- Frais éventuels résultant de démarches exceptionnelles et nécessaires, faites dans l'intérêt des investisseurs
- Droits de garde

Modèle tarifaire FWi basé sur le volume:

Le modèle tarifaire FWi basé sur le volume est assorti d'une «commission standard avec rabais». Les versements ont lieu tous les ans. Les commissions de gestion ou forfaitaires calculées en fonction du volume global des placements correspondent aux commissions nettes après déduction du rabais:

Commission de gestion par an fortune de placement totale en CHF

Groupe de placement	Numéro valeur	< 5 Mio.	5 - 20 Mio.	> 20 Mio.
FWi Insurance Linked Strategies	30'177'090	1.25%	1.10%	1.05%

Evaluation, émission et rachat auprès de FWi Insurance Linked Strategies

Evaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire du portefeuille est calculée le dernier jour de négoce de chaque mois civil (date valeur). Elle se fonde sur les liquidités détenues par le groupe de placement ainsi que sur l'évaluation des placements.

Dates d'émission et de rachat

L'émission de droits (date d'émission) se fait le dernier jour de négoce de chaque mois (sauf en août et en septembre) et les rachats de droits (date de rachat) se font le dernier jour de négoce de chaque semestre (fin juin et fin décembre).

Avis de souscription et de rachat

L'avis de souscription doit parvenir à la FWi au plus tard 10 jours de négoce avant la date d'émission de chaque mois, tandis que les avis de rachat doivent lui parvenir par écrit et moyennant un préavis d'au moins 90 jours civils avant la date de rachat. Les avis de rachat qui parviennent à la FWi après la date critère sont automatiquement pris en compte pour la prochaine date de rachat.

Règlement (settlement)

Le règlement (settlement) des souscriptions a lieu 4 jours de négoce avant la date d'émission et le règlement des rachats intervient dans les 60 jours civils après la date de rachat pertinente. Vous trouverez des indications détaillées dans le prospectus ainsi que dans le calendrier de négoce sur notre page d'accueil, sous «Publications», «Groupes de placement alternatifs».

Adresse

Fondation de placement Winterthur (FWi) | Case postale 5143 | 8050 Zurich
Téléphone 058 360 78 55 | Téléfax 058 360 78 60 | www.fwi-fondation.ch | fwi@fwi-fondation.ch | Membre de la CAFD